

CHU de Grenoble: prison ferme pour l'agresseur d'un médecin urgentiste

Par L'EXPRESS.fr, publié le 10/05/2012 à 20:25, mis à jour à 20:29

Mercredi, les deux hommes s'étaient présentés d'eux-mêmes au commissariat de Grenoble où ils avaient été placés en garde à vue après l'agression d'un psychiatre du CHU. Le tribunal a prononcé des peines de 10 mois de prison ferme et 5 mois avec sursis.

L'homme âgé de 28 ans était mécontent du traitement réservé à sa mère hospitalisée dans l'établissement. Il s'en était pris avec l'un de ses amis à un médecin psychiatre du CHU de Grenoble. Il a écopé de dix mois de prison ferme.

Le tribunal correctionnel de Grenoble a prononcé jeudi des peines de 10 mois de prison ferme et 5 mois avec sursis contre deux hommes accusés d'avoir violemment agressé fin avril un médecin du CHU de Grenoble, à qui ils reprochaient d'avoir mal traité une de leurs proches.

Jugés en comparution immédiate, Laurent Nobre, 28 ans, fils de la patiente hospitalisée, a été condamné à 10 mois de prison ferme tandis que son ami, Gilles Prunier, 25 ans, écope de 5 mois de prison avec sursis. Le parquet avait requis des peines allant, respectivement, de 10 mois de prison ferme et 6 mois de prison ferme. La procureure de la République a dénoncé à l'audience un "acte prémédité", une "expédition punitive", une "scène d'une violence extrême".

Mercredi, les deux hommes s'étaient présentés d'eux-mêmes au commissariat de Grenoble où ils avaient été placés en garde à vue. Ils étaient recherchés, ainsi que plusieurs autres personnes, depuis le dimanche 29 avril pour avoir agressé à coups de poing et de téléphone sur la tête un médecin psychiatre des urgences du CHU de Grenoble. Laurent Nobre, déjà condamné à cinq reprises dont trois fois pour violences, a reconnu les faits, évoquant un "coup de chaud" et s'excusant à plusieurs reprises à l'audience. Il a dit être allé voir le médecin chargé de l'hospitalisation de sa mère dépressive et atteinte d'un cancer, à la demande de sa sœur qui se plaignait du comportement du médecin. "Elle m'a dit: 'on lui parle mal, on lui parle comme à une chienne'", a-t-il raconté. La sœur de M. Nobre se plaignait notamment que sa mère soit hospitalisée dans une chambre sans fenêtre.

Selon le témoignage du médecin lu à l'audience, M. Nobre est entré dans le bureau du médecin, a crié "tu as vu où tu as mis ma mère?" avant de lui porter un coup de poing à la mâchoire et de le serrer à la gorge. "J'étais très énervé, je sais que c'est pas malin, je sais que j'aurais pas dû le faire", a dit M. Nobre. Gilles Prunier a lui reconnu sa présence sur les lieux mais a nié son implication dans les violences. "Je ne suis pas une personne violente, j'ai jamais eu de problème avec personne", a-t-il déclaré à la barre. Aucun des deux prévenus n'a voulu donner les noms des personnes qui les accompagnaient le jour de l'agression.